

COLOMBIE – AGRÉMENT POUR L'EXPORTATION DE DENRÉES ANIMALES

DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Les autorités colombiennes reconnaissent le système sanitaire français, pour un certain nombre de filières¹, comme équivalent au système colombien mais impose toutefois la constitution d'une liste des établissements français autorisés à exporter vers leur pays.

Pour les filières éligibles, il n'y a pas de condition supplémentaire imposée aux établissements c'est-à-dire que disposer d'un agrément CE suffit. Les listes des établissements remplissant ces conditions peuvent être consultées sous <http://agriculture.gouv.fr/liste-des-etablissements-agrees-ce>.

Afin de limiter les incohérences entre les données INSEE, la BDNU (base de données nationale de référence pour la gestion des usagers), les applications SIGAL ou RESYTAL (bases de données DGAL) et les déclarations des opérateurs relatives aux listes des établissements agréés à l'exportation, les entreprises exportatrices sont invitées à vérifier leur raison sociale (désignation & enseigne) et adresse postale en consultant l'avis de situation de l'établissement au répertoire SIRENE spécifiant les données officielles enregistrées par l'INSEE.

<http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu/jsp/avis.jsp>

Si cet avis n'est pas conforme aux données de l'entreprise, il est impératif que l'établissement fasse les démarches nécessaires auprès de l'INSEE pour apporter les corrections.

Les listes officielles en vigueur des établissements français autorisés à exporter en Colombie sont consultables sur Exp@don ([Agrément établissement / Exportations Pays Tiers Domaine Animal / Établissements agréés](#))

Attention : l'inscription sur ces listes ne présage pas d'éventuelles mesures de suspensions temporaires d'exportation adoptées par les autorités colombiennes (qui n'auraient pas encore été notifiées ni mises à jour sur le site internet du pays tiers) ou par les autorités françaises (l'état des autorisations des établissements concernés doit être IMPÉRATIVEMENT vérifié dans SIGAL).

Les établissements désireux d'exporter vers la Colombie doivent compléter [le tableau Excel](#) onglet Establecimientos (cf. Exp@don, rubrique Agrément établissement / Exportations Pays Tiers Domaine Animal / Notice et formulaire d'agrément, pays Colombie, fichier « Tableau d'enregistrement des établissements et Référentiel (usines et produits) des denrées animales pour l'exportation vers la Colombie », nommé Tab-denrees-animales.xls) et déposer leur candidature auprès de leur DD(CS)PP pour l'autorisation pays tiers appropriée :

¹ Lait et produits laitiers + Graisses, huiles, émulsions grasses et cires + Viandes, produits carnés comestibles et produits carnés dérivés + Poissons et produits de la pêche (mollusques, crustacés et échinodermes) + Aliments à usage nutritionnel + Aliments composés (qui ne peuvent être rangés dans les groupes 1 à 14 du tableau) ainsi que les plats préparés ou reconstitués

Pour visualiser les produits éligibles, consulter le [Tableau excel](#) (cf. Exp@don, rubrique Agrément établissement / Exportations Pays Tiers Domaine Animal / Notice et formulaire d'agrément, pays Colombie, fichier « Tableau d'enregistrement des établissements et Référentiel (usines et produits) des denrées animales pour l'exportation vers la Colombie », nommé Tab-denrees-animales.xls) / Tabla 2 Equivalencia producto/ Equivalencia Francia (colonnes G et H), ces produits sont indiqués par une croix en colonne G.

EXPORT - Autorisations pays tiers consolidées DAOA

COLOMBIE - Produits de la pêche

COLOMBIE - Produits laitiers

COLOMBIE - Viande et produits à base de viande de volailles

COLOMBIE - Viande et produits à base de viande de porc

Les demandes seront adressées après instruction, validation et mise à jour de SIGAL (statut : en demande) par les DD(CS)PP à FranceAgriMer².

Elles doivent être constituées en format papier de :

- l'acte d'engagement du candidat dûment signé (Annexe 1 - Modèle d'engagement du professionnel de la note de service DGAL/SDASEI/2014-393 du 20/05/2014, en fin de document) ; téléchargeable sous le BOAGRI (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/historique> / ou sur le site internet de FranceAgriMer <http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Agrement-pour-l-exportation>
- du tableau dûment rempli³ « Colombie_demande_export_FRxx.xxx.xxx » à renommer au N° d'agrément de l'établissement. Une copie numérique est par ailleurs à adresser par l'opérateur par mél à agrement-export@franceagrimer.fr avec copie à la DD(CS)PP en format .xls avec pour intitulé d'objet du mél : AGREMENT EXPORT / COLOMBIE / préciser le produit / Candidature.

Les demandes seront envoyées aux autorités Colombiennes à un rythme régulier non pré défini et fonction des demandes déposées par les exportateurs.

² FranceAgriMer - Unité d'Appui aux Exportateurs - 12 rue Henri Rol Tanguy - TSA 20002 - 93555 Montreuil cedex

agrement-export@franceagrimer.fr

³ Voir annexe 1 pour les modalités de remplissage du tableau

ANNEXE 1 : Notice d'aide à la complétion du tableau

Au préalable, l'opérateur doit vérifier à l'aide de sa DD(CS)PP que son statut sous SIGAL a été mis à jour et que ces coordonnées administratives sont exactes (numéro d'agrément, raisons sociale, adresse de l'établissement...).

L'opérateur, avec l'aide de sa DD(CS)PP ou de sa fédération professionnelle, est invité à renseigner les colonnes du « [Tableau d'enregistrement des établissements et Référentiel \(usines et produits\) des denrées animales pour l'exportation vers la Colombie](#) » en ligne sous Exp@don

Agrément établissement / Exportations Pays Tiers Domaine Animal / Notice et formulaire d'agrément, pays=Colombie, Tableau d'enregistrement des établissements et Référentiel (usines et produits) des denrées animales pour l'exportation vers la Colombie

Le demandeur doit remplir **une seule ligne** du tableau par groupe de produits pour lequel il est concerné, et non une ligne par code douanier.

1. Choisir le groupe de produits adaptés parmi les 6 choix

Remplir les lignes à compléter selon la catégorie de produits (*Grupo*)

GROUPE 1: Lait, dérivés du lait et produits similaires enrichis ou non en nutriments ou autres biocomposants, autres que ceux cités dans le groupe 2

GROUPE 2: Graisses, huiles, émulsions graisseuses et cires

GROUPE 8: Viandes, produits carnés comestibles et produits carnés dérivés

GROUPE 9 : Poissons et produits de la pêche (mollusques, crustacés et échinodermes)

GROUPE 14 : Aliments à usage nutritionnel

GROUPE 15: Aliments composés (qui ne peuvent être rangés dans les groupes 1 à 14) ainsi que les plats préparés ou reconstitués

2. Choisir le type d'établissement exportateur parmi les 23 choix

Remplir la colonne E (*Tipo de establecimiento*) à l'aide du référentiel onglet « Tabla 1 Tipo planta »

Indiquer le code numérique approprié

Exemple : inscrire 1.1 ; 1.2 si l'établissement candidat est une entreprise d'abattage de porcs et de bovins

3. Choisir le type de produits exportés parmi les catégories du groupe concerné

Remplir la colonne F (*Tipo de producto*) à l'aide du référentiel onglet « Tabla 2 Equivalencia producto »

Indiquer le code numérique approprié

Exemple : inscrire 1.2.1 ; 1.2.2 si l'établissement candidat fabrique des laits concentrés et des laits concentrés sucrés

4. Préciser les produits exportés

Remplir la colonne G (*Producto*) : Champ libre bilingue « libellé en français » / « libellé en espagnol »

Exemple : Fromage affiné / Queso madurado

Le nom du produit est à préciser, sans entrer dans les détails (Salchichón cocido/ Saucisson cuit, Cocido jamon de cerdo/ Jambon cuit...).

5. Préciser l'espèce

Remplir la colonne H (*Especie*) : Choisir parmi les possibilités - aviar, bovina, caprina, equina, ovina, porcina, **ou préciser les autres espèces**.

Exemple : inscrire bovina ; ovina si l'établissement candidat fabrique des fromages à base de lait de vache ou de brebis

Pour les produits de la pêche, l'opérateur peut inscrire la traduction espagnole de l'espèce concernée (Atún pour Thon...).

Pour les produits laitiers il est conseillé d'indiquer l'espèce prédominante, sauf si l'étiquette fait référence à plusieurs espèces. Dans ce cas, l'opérateur inscrit les espèces correspondant à l'étiquette.

Pour les produits animaux, indiquer les espèces prédominantes (porcina ; aviar pour un pâté composé de ces deux espèces), sauf si l'étiquette indique toutes les espèces. Dans un souci de transparence, il est conseillé d'inscrire les espèces correspondant à l'étiquette.

6. Préciser le code douanier

Remplir la colonne I (*Subpartida producto*) : Champ libre pour préciser le code douanier SH 6 chiffres

Consulter le Tarif douanier http://www.tarif-douanier.com/nomenclatures-douanieres/tarif_douanier_sommaire.html

Exemple : inscrire 030611 ; 030612 si l'établissement candidat exporte des langoustes et des homards congelés

L'opérateur doit indiquer les codes douaniers de chaque produit, en allant au plus simple et au plus transparent possible. Par exemple pour les plats préparés, il est conseillé d'indiquer le code SH du produit dominant, il est difficile pour l'opérateur d'indiquer le code douanier de tous les ingrédients présents.

Exemple (ici les codes douaniers sont pris au hasard) :

E	F	G	H	I
Tipo de establecimiento* Según código tabla 1 Type d'établissement à renseigner à partir du référentiel "Tabla 1 Tipo planta"	Tipo de producto* Colocar código tabla 2 Code du type de produit à renseigner à partir du référentiel "Tabla 2 Equivalencia producto"	Producto Nom du produit	Especie (aviar, bovina, caprina, equina, ovina, porcina) Espèce	Subpartida producto (6 dígitos SA) Code SH du produit
5. Plantas de procesamiento de derivados cárnicos 3.1 Aves	8.2.1	Derivados cárnicos frescos, tratados o no térmicamente	Porcina, Aviar	1601 00 1602 32
	8.2.2	Derivados cárnicos madurados o fermentados, tratados o no térmicamente	Aviar	1602 20

E16 5. Plantas de procesamiento de derivados cárnicos

C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
Dirección Adresse	Localidad/Ciudad - Estado/ Departamento/Provincia Code postal - ville- département	Tipo de establecimiento* Según código tabla 1 Type d'établissement à renseigner à partir du référentiel "Tabla 1 Tipo planta"	Tipo de producto* Colocar código tabla 2 Code du type de produit à renseigner à partir du référentiel "Tabla 2 Equivalencia producto"	Producto Nom du produit	Especie (aviar, bovina, caprina, equina, ovina, porcina) Espèce	Subpartida producto (6 dígitos SA) Code SH du produit				
				Derivados lácteos y productos de imitación adicionales o no de nutrientes u otros biocomponentes, diferentes a los del Grupo 2 Dérivés du lait et produits similaires enrichis ou non en nutriments ou autres biocomposants, autres que ceux cités dans le groupe 2						
				GRUPO 2: Grasas, aceites, emulsiones y grasas GROUPE 2: Graisses, huiles, émulsions grasses et cires						
				GRUPO 8: Carnes, productos cárnicos comestibles y derivados cárnicos GROUPE 8: Viandes, produits carnés comestibles et produits carnés dérivés						
		5. Plantas de procesamiento de derivados cárnicos 3.1 Aves	8.2.1 8.2.2	Derivados cárnicos frescos, tratados o no térmicamente Derivados cárnicos madurados o fermentados, tratados o no térmicamente	Porcina, Aviar Aviar	1601 00 1602 32 1602 20				

Establecimientos Tabla 1 Tipo planta Tabla 2 Equivalencia producto